

LE NORD.

EMPARONS-NOUS DU SOL.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU NORD

ST-JEROME, 12 JUIN 1890

J. J. GRIGNON Rédacteur

MAGASIN A BON MARCHÉ!

Le soussigné informe le public qu'il a toujours en mains un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES pour toute saison.

MOULINS A BATTRE CRIBLES ET RATEAUX.

QUI PROVIENNENT DU FONDS DE BANQUEROUTE DE JOSEPH LIMOGEN.

W. H. SCOTT MAGASIN DU BON MARCHÉ

Rue St-Jérôme près du pont en face de la Banque du Peuple, SAINT-JEROME.

FONDERIE DUMONTVILLE

ETABLIE EN 1877. Fonderie, Fonte et Cuivre, et Atelier de Mécanique.

TOURNAGE, PLANAGE, TARAUDAGE, &c., &c. EXÉCUTION DE MACHINERIES EN GENERAL.

VENTES A SACRIFICE!

Machine de Scie..... à 20 p.c. de réduction
Machine à Bardeau..... à 25 p.c. do
Machines à Moulures (Shapers).... à 20 p.c. do
Arbres de Scies..... à 20 p.c. do

GRANDE REDUCTION

Poêles à Bois de toutes sortes (stock bien assorti), afin d'en faciliter l'écoulement avant la fin de l'hiver; aussi, sur tous autres articles en magasin.

St-Jérôme, 27 Février 1890. ALF. A. LAVIOLETTE.

Nos Compagnies d'Assurance.

Voici les noms des principales Compagnies d'Assurance qui prennent des risques dans notre ville et dans ses environs:

CANADA LIFE, QUEEN, ROYAL, COMMERCIAL UNION, IMPERIAL, PHENIX.

Pertes Payées.

Parmi les pertes que ces diverses compagnies ont payées depuis quelques années, nous citerons celles dignes de mention:

St-Adèle.—H. B. Laheur, Jos. Filiatrault, N.P.; St-Anne des Plaines.—Dr. D. Gaudette, Etouard Daunais, \$600 00; St. Hippolyte.—Francis Cox, \$700.00; St. Jérôme.—E. Gibault, Jérôme Latour, Joseph Coursol, L. Cousineau, A. Hamelin, J. B. Labelle, \$300; Dr de Martigny, \$150; J. Lauzon, \$500; A. Prud'homme, \$600; Frank McNamee, \$700; J. B. Gascon, \$1800; C. F. Beauchemin, \$3500; Frédéric Aubin, \$4000, etc.

En un mot dans notre ville seule, les Compagnies d'Assurance mentionnées plus haut ont payé en argent plus de \$12,000 à leurs assurés qui ont subi des pertes et pas un de ceux-ci n'a eu à se plaindre, soit d'un retard soit d'une réduction. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Dr C. L. de MARTIGNY Agent pour St. Jérôme et le district de Terrebonne.

BUREAU DES ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU

La Royale Canadienne, La North British & Mercantile Ins. Co. La New-York Life Ins. Co. La Canadienne.

RUE ST-GEORGES, Près du Marché, Bâtisse du Notaire Parent, St-Jérôme.

No 13 FEUILLETON

- LA -

VOLEUSE D'ENFANT

VII

Suite.

Vous riez, n'est-ce pas? Eh bien! si vous me trouvez capable d'une si lâche stupidité, je vous donne le droit, devant Dieu et devant le monde, de vous venger de moi, fut-ce même par un meurtre.

A ces mots, prononcés avec énergie qui ne laissait guère place au doute, Mathys laissa tomber sa tête sur sa poitrine. Convaincu enfin qu'il avait accusé la comtesse à tort, il se sentit envahir par un profond désespoir.

Il frémit de honte à la pensée qu'il s'était laissé entraîner par un amour aveugle à une fatale révélation et qu'il était seul coupable de la trahison envers sa complice. Il résolut plus fermement que jamais de ne pas avouer qu'il avait confié la preuve du crime à Marthe. Quoiqu'il fût rempli de crainte, il avait l'espoir confus que la gouvernante ne voudrait rien entreprendre contre lui. Mais comme cet espoir était très incertain, une sueur froide coulait sur le front de l'intendant consterné.

—Allons, mon bon Mathys, dit la comtesse, vous êtes malade. J'ai pitié de vos terreurs inexplicables. Tâchez de calmer vos sens agités. Il y a un moyen infaillible de vous convaincre que vos soupçons étaient tout à fait mal fondés. Je vais sonner et appeler Marthe.

—Inutile! s'écria l'intendant, Marthe n'est plus à Orsdaël. Elle a attaché cette nuit des draps de lit aux barreaux de fer de sa fenêtre et s'est enfuie du château. Dieu sait si elle n'est pas déjà à quatre ou cinq lieues d'ici... avec notre secret! Hélas! que va-t-il arriver?

La comtesse le regarda un instant en silence, comme étourdi par cette nouvelle.

—Enfui! murmura-t-elle. La gouvernante s'est enfuie pendant la nuit, du château? Pourquoi? Que voulez-vous dire?

Elle s'approcha de Mathys avec une expression de rage contenue et demanda d'une voix sévère:

—Elle s'est enfuie avec notre secret, dites-vous? Que signifie cela? Avez-vous été indiscret et assez lâche pour le lui confier?

C'était inutile, elle savait tout. —Mais de qui? Dites, de qui le savait-elle? Pas de moi, c'est donc de vous? Oh! j'ai craint plus d'une fois que votre imbécile amour pour cette femme ne nous attirât un malheur; mais vous aveugler jusqu'à cet excès de folie et de crime!

—La tête me tourne. Je ne sais ce qui se passe, dit en gémissant l'intendant découragé. C'est une énigme qui me remplit d'effroi; je ne lui avais rien dit; elle n'a rien appris de vous. Comment se fait-il donc qu'elle sache tout? Y aurait-il encore quelqu'un au monde qui connaîtrait nos secrets?

—Personne que nous... Mais je ne vous comprends pas, dit la comtesse. Vous êtes sombre et épouvanté comme si votre condamnation résonnait déjà à votre oreille. Mathys! Je pensais que vous étiez plus courageux. Qu'importe ce qui est arrivé? Marthe ira crier partout qu'Hélène n'est pas ma fille. Eh bien, je soutiendrai qu'elle me calomnie; et en cas de nécessité je la ferai assigner pour réparer cet outrage à mon honneur. Rien n'est plus simple; il n'y a ni témoins ni preuves. Et quand même vous lui auriez révélé le secret, il suffirait de lui dire qu'elle ment effrontément.

L'intendant poussa un long soupir, mais ne répondit pas.

Après quelques instants de silence, madame de Bruinsteen murmura:

—Voilà une aventure bien étonnante! Je me torture l'esprit pour deviner ce que Marthe a en vue. S'enfuir ainsi au milieu de la nuit! Encore une entreprise de Frédéric Bergmans, sans doute... Mathys, Hélène est-elle dans sa chambre?

—Oui, oui, mademoiselle est dans sa chambre, répondit-il en cherchant dans sa poche. Voyez, on avait mis

cette lettre sous sa porte. Peut-être nous expliquera-t-elle les intentions de Marthe.

La comtesse prit le petit billet et le lut. Au commencement, ses lèvres se contractèrent de rage; mais ensuite une sourire ironique parut sur ses lèvres.

Je pars pour le sauver. Dans quelques heures tu seras délivrée pour toujours... Ah! ah! n'est-ce que cela? Nous verrons. Mathys, la chambre d'Hélène est fermée, n'est-ce pas? Ne voyez-vous pas que c'est encore un embarras que ce Frédéric ve t nous causer? Il a corrompu Marthe comme Rosalie, par l'argent et des promesses pour favoriser ses projets. Maintenant, je comprends toute l'affaire. Elle s'est enfuie pour aller avertir Frédéric qu'Hélène sera transportée ce matin dans une maison de santé. Ils ont l'espoir de l'en empêcher. Allons, Mathys, nous possédons des moyens infaillibles pour renverser cet espoir.

—Des moyens infaillibles? répéta l'intendant, plus que jamais plongé dans ses pensées inquiètes.

—Certainement.

—Et s'ils viennent avec les représentants de la loi n'ont que faire ici; et d'ailleurs, ils ne trouveraient plus Hélène. Nous n'attendrons pas la voiture qui doit venir la chercher de la ville. Vous allez bien vite faire atteler la nôtre et vous partirez avec la folle. Quoi que Marthe et Frédéric aient projeté, ils manqueront nécessairement leur but dès qu'Hélène sera à quelques lieues d'ici. Je ne crains rien, tout ce que l'on pourrait faire, ce serait de retarder de quelques jours le départ de la folle. Mais une fois qu'elle sera en route, j'aurai assez de temps pour tenter une poursuite contre Marthe et son complice. Je ne comprends pas comment vous ayez pu être si abattu par un événement désagréable, il est vrai, mais nullement inquiétant pour nous. Les choses se passeront comme lors de la visite du procureur du roi. Que peut-on contre nous avec un seul témoin et sans la moindre preuve? Allons, prenez courage, moi ami; apprêtez-vous pour le voyage, partez sans retard et faites voler les chevaux jusqu'à ce qu'Hélène soit hors de l'atteinte de nos persécuteurs.

Mathys s'était levé et réfléchissait. Une sorte de sourire éclaira sa figure, tandis qu'il disait avec empressement:

—Oui, oui, partons tout de suite!... allons loin... très loin. Il me vient une idée. Si je partais pour Paris avec mademoiselle?

—Pourquoi pas pour la maison de santé?

—Il y a assez de maisons de santé en France.

—Je ne comprends pas votre intention.

—Voyez-vous, madame, l'autorité pourrait vous demander le nom de la maison de santé, et peut-être nos ennemis atteindraient-ils ainsi leur but. En France, toutes les recherches seraient inutiles; plus tard, vous m'écrirez quand tout sera fini et que je pourrai revenir avec la folle. Je prendrai assez d'argent, beaucoup d'argent pour écarter là bas toutes les difficultés.

La comtesse le regarda d'un air railleur.

—Mathys, Mathys, dit-elle, vous avez peur comme un enfant. Il me semble que vous songez plutôt à votre streté qu'à celle d'Hélène. Je ne serais pas surprise que par une crainte exagérée, vous voulussiez prendre avec vous tout votre argent. Quoi qu'il en soit, allez en France, c'est peut-être une mesure prudente. Mais faites atteler les chevaux d'abord, pour que vous n'ayez pas besoin d'attendre dès que vous serez prêt. Je ne crois pas que nous ayons quelque chose à cette heure; hâtez-vous, néanmoins, il faut tout prévoir.

L'intendant marcha vers la porte. La comtesse lui cria encore: Ayez courage, Mathys, l'affaire n'est pas si mauvaise que vous croyez.

Mais à peine était-il devant la maison qu'il devint pâle comme un mort et trembla de tous ses membres.

Eh bien, qu'est-il arrivé de nouveau murmura la comtesse qui le suivait des yeux.

—Trop tard, trop tard! dit l'intendant anéanti. Là-bas, sur la route, une voiture...! Frédéric Bergmans et Marthe sont sur la banquette de devant. Il y a encore d'autres personnes dans la voiture... Malheur à nous, nous sommes perdus!

—Perdus, s'écria la comtesse après un moment de réflexion. Perdus, pas encore, Mathys, et dût-il nous arriver

quelque chose de fâcheux, eh bien, nous nous vengerons au moins de nos dénonciateurs. Ils ne réussissent pas. Allons, dépêchez-vous, montez, conduisez Hélène dans la cave sous la tour, par l'escalier secret. Personne ne la trouvera là. Restez près d'elle, jusqu'à ce que je vous appelle. Je dirai qu'elle est déjà partie. Laissez-moi faire, fiez-vous à moi. Nos ennemis quitteront le château, sans avoir rien découvert. Alors, vous conduirez la folle en France. Mais, mon Dieu, comme vous voilà consterné et incertain!

Elle prit l'intendant par les épaules, le poussa hors de la porte et le regarda monter jusqu'à ce qu'il ait disparu sur le palier. Puis elle retourna dans la salle, s'assit dans un fauteuil, et prit une attitude indifférente.

Un moment après on ouvrit la porte et Marthe entra avec le notaire et Frédéric.

—Vile trompeuse! s'écria la comtesse montrant la porte du doigt, hors de mes yeux. Eloignez-vous ou j'appelle mes domestiques pour vous chasser hors du château. La justice vous punira de votre perversité.

Et elle s'élança pour tirer le cordon de la sonnette; mais le notaire lui retint la main.

—Qu'est-ce que cela signifie? s'écria-t-elle. Vous me faites violence dans ma propre maison. Nous verrons comment cela finira. Je ne suis qu'une femme, mais...

—Asseyez-vous, madame, je vous prie, pour vous épargner à vous-même une honte inévitable, dit le notaire en la reconduisant à son fauteuil d'une manière impérieuse. Ecoutez-moi un instant. Vous reconnaîtrez sans doute que le bruit ne pourrait que vous être défavorable.

—Eh bien, qu'avez-vous à me dire? grommela la comtesse tremblante de dépit.

—Madame, l'enfant né de votre mariage avec le comte de Bruinsteen ne vit plus, elle est morte le 10 février 1816. Par une coupable substitution, on a apporté dans votre maison, l'enfant d'un officier de hussards qui s'appelait Hector Hagens. Il appartient à la justice d'examiner quelle punition mérite un pareil acte, mais nous venons exiger au nom de la mère légitime, que la fille nous soit immédiatement livrée. Ne vous y refusez pas, car votre résistance n'aurait d'autre suite que de nous forcer à invoquer l'autorité de la loi, et réfléchissez à la honte publique que vous attireriez dès aujourd'hui sur vous.

—Ah! ah! ricana la comtesse, les lèvres serrées, vous ne niez pas que je vous aie écouté avec calme. L'histoire de l'enfant d'un officier est un conte inventé par des envieux; quant à Hélène, elle n'est plus à Orsdaël!

—Ciel! s'écria Marthe en pâlisant, plus à Orsdaël!

—Vous croyez que je ne savais pas pourquoi vous vous êtes enfuie d'Orsdaël comme une voleuse de nuit? reprit victorieusement la comtesse. Là sur la table, est le morceau de papier que vous avez glissé sous la porte d'Hélène, servante infidèle! Vous alliez la délivrer? C'est-à-dire que vous vouliez la vendre à quelqu'un qui vous a payée pour me trahir. Quelque moyen que vous employiez, votre infâme machination est déjouée d'avance. Hélène est partie loin d'ici, pour des pays étrangers. Elle ne reviendra plus en Belgique et personne de vous ne saura jamais où elle est.

Un cri perçant retentit, et Marthe tomba sans connaissance le long du mur de la salle.

Frédéric s'élança vers elle, lui mit son bras sous la tête et tâcha de la rappeler à elle-même.

—Madame, dit le notaire à la comtesse, vous vous perdez vous-même, nous avons des preuves, des preuves irrécusables. La prison va s'ouvrir pour vous!

—Quelles preuves pouvez-vous avoir d'une histoire qui n'est pas vraie?

—Un écrit signé de votre main.

—Un faux écrit!

—Attendez, vous allez être accablée.

Le notaire courut à la veuve évanouie et se mit à fouiller avec une hâte fébrile entre les plis de sa robe pour chercher la preuve écrite. Ses efforts restèrent infructueux. Il tremblait d'impatience et d'anxiété à l'idée qu'elle pouvait avoir perdu le précieux papier.

—Mon Dieu, mon Dieu, murmura-t-il, ce n'est pas possible! Marthe!

Mais en ce moment, des cris confus retentirent dans le château, et avant que personne pût faire un mouvement la porte s'ouvrit violemment. Hélène, poursuivie par l'intendant, entra dans

la salle et tomba aux pieds de la comtesse.

Mathys qui paraissait transporté de rage, voulut l'arrêter, mais Frédéric laissa tomber Marthe dans les bras du notaire, sauta vers l'intendant, le prit à la gorge et le jeta, avec une force irrésistible, contre la muraille, pendant que, comme hors de lui, il lui criait:

—Un pas, un geste, et je t'écrase!

Pendant ce temps, la jeune fille, sous l'empire d'une terreur aveugle, s'écriait, les bras tendus vers la comtesse:

—O ma mère, pardon, ayez pitié, il m'assassina. Je suis votre enfant, épargnez ma vie, ma mère, ma chère mère.

Ce cri de détresse, ce doux nom de mère retentit au cœur de Marthe. Elle ouvrit les yeux, jeta un regard incertain autour d'elle, et poussa un profond soupir en tenant les bras.

Le notaire lui prit la main et dit d'une voix tremblante:

—L'écrit, la preuve! Ah! elle est ici.

Et se retournant vers la comtesse: —Voilà, madame. Vous-même vous reconnaissez avoir ordonné le vol de l'enfant à votre domestique. Il est impossible de nier. Toutes les circonstances aggravantes accompagnent le crime; vous savez ce qui vous attend: la perte de votre fortune, un éternel déshonneur, et cinq années d'emprisonnement!

Madame de Bruinsteen tint un instant les yeux fixés sur le papier. Elle devint pâle comme la mort et frémit de tous ses membres. Elle jeta un regard plein de vengeance sur Mathys qui était comme pétrifié; puis elle jeta un cri de désespoir et laissa tomber sa tête sur la table en se cachant la figure avec les mains.

—Ma mère, ma mère, qu'est-il arrivé? Quel danger vous menace? demanda avec frayeur la jeune fille agenouillée.

Mais une autre voix bien connue la jeta dans une autre émotion.

—Laure!... Hélène!... s'écria la veuve tout à fait revenue à elle, n'appelle plus cette femme ta mère! Viens sur mon cœur, toi, ma chère...

Mais elle se tut tout à coup, retenue par la crainte qu'une révélation inattendue ne frappât son enfant d'une émotion funeste.

—O Marthe, vous ici! Maintenant, il ne peut plus m'arriver de mal, s'écria la jeune fille en se jetant dans les bras de la veuve.

Celle-ci après l'avoir embrassée tendrement, se dégagea de son étreinte et dit avec un calme apparent:

—Hélène, tu n'es pas l'enfant de cette femme. On t'a volée au berceau. Elle n'était que ton bourreau, et elle t'est étranglée par le sang et par le cœur. Dieu t'a donné une autre mère.

—La jeune fille la regarda muette et tremblante.

—Une autre mère? Ah!... Et vit-elle encore? murmura-t-elle d'une voix presque inintelligible.

—Elle vit, elle vit! Mitrise ton émotion...

—Ciel! s'écria la jeune fille, ce sourire céleste, ce regard ardent, cette âme dans vos yeux... O Marthe! Marthe! si vous étiez ma mère, je mourrais de bonheur!

—Eh bien, Hélène, Laure, tu es mon enfant, je suis ta mère.

La jeune fille se pencha presque sans connaissance au cou de la veuve; des larmes de joie indicible tombèrent sur ses joues, elle la caressa, l'embrassa; puis tout à coup:

—Et j'ai aussi un père, n'est-ce pas? Ma mère, où est-il? demanda-t-elle.

—Hélas, ton bon père n'est plus. Tiens, mon enfant, voici son portrait.

Et elle donna une boîte en or à sa fille.

—Hector, mon père! s'écria Laure en se jetant à ses genoux. Maintenant je comprends les secrets qui m'entouraient. Oh! que Dieu soit béni! J'ai souffert, beaucoup souffert, mais la récompense est plus grande que toutes les peines endurées!

Frédéric se tenait à côté de la jeune fille, le sourire du bonheur et de l'admiration sur la figure. Toutes ces révélations et toutes ces secousses s'étaient succédées si rapidement qu'Hélène n'avait pas encore eu le temps de remarquer sa présence. Marthe la prit par la main, la releva et dit:

—Laure, tu l'appelles Laure, mon enfant, tu as remercié Dieu parce qu'il lui a plu de te rendre une tendre mère mais tu ne connais pas encore tous les effets de sa bonté pour toi; Laure, il te donne aussi un époux fidèle et digne d'amour.

—Ah! Frédéric, Frédéric!

(A continuer)

mais même hier au soir que M. Chapleau n'a pu assister à Montréal où il est présentement, à une réunion importante d'une compagnie que M. Chapleau devait présider.

L'assemblée eut lieu tout de même MM. G. A. Nantel et W. B. Nantel furent seuls à essayer le feu de MM. Dr Prévost, Wilfrid Prévost et A. E. Poirier le mauvais L'assemblée n'a pas cessé d'applaudir M. Nantel et elle s'est montré si peu sympathique au Dr Prévost qu'à un certain moment M. W. Prévost s'est écrié : "Eh bien ! élisez M. Nantel, mais..... et il s'est mis à menacer les électeurs des foudres de M. Mercier et des siennes. On sait que les électeurs de Ste-Adèle n'ont pas froid aux yeux et ils voient sans sourcilier les éclairs de chaleur de ces beaux messieurs qui savaient si bien jadis insulter l'hon. M. Morin, le fondateur de la paroisse de Ste-Adèle. Bref, autre succès complet.

L'Hon. J. A. Chapleau et le chemin de fer de Ste-Agathe.

L'Hon. J. A. Chapleau a été choisi, lundi dernier, comme président de la compagnie du Montréal et Occidental.

Allons, Etendard de blague et cabaleurs nationaux de blagues, aurez-vous encore le front de mentir encore de si mauvaise foi aux électeurs du comté de Terrebonne en affirmant que c'est M. Mercier qui empêche M. Chapleau d'être président. Electeurs du Nord, que les MM. Prévost essaient d'intimider par de folles et honteuses menaces, soyez en paix. M. Chapleau est encore à la tête de la compagnie et leur prouvera qu'ils sont aussi incapables de nuire aux travaux du chemin de fer que d'y être utiles.

A PROPOS DE GRANDES FAMILLES.

Il est bon de savoir ce que coûtent à la province les grandes familles comme la famille Prévost qu'un de ses membres, l'hon. Wilfrid Prévost, a élevée au-dessus des nues à l'assemblée de mardi.

Voici, par exemple, ce que la grande famille Pelletier, une des plus nationales et surtout des plus ministérielles a reçu du gouvernement Mercier.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes entries for Alp. Pelletier, T. Nap. Pelletier, E. G. Pelletier, G. W. Pelletier, E. Pelletier, T. Pelletier, F. S. A. Pelletier, Alf. Pelletier, T. Pelletier, Paul Pelletier, Pelletier et Perreault, E. Pelletier, Amiot, Pelletier et Fontaine, Blanchet, Amyot et Pelletier.

En 1889 :

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes entries for Alf. Pelletier, T. Nap. Pelletier, E. G. Pelletier, J. P. Pelletier, P. Pelletier, G. W. Pelletier, F. S. A. Pelletier, T. N. Pelletier, J. P. Pelletier, F. P. Pelletier, J. G. Pelletier, Leclerc, Pelletier & Brosseau.

Ajoutez Grandissime famille Mercier, 3,000 acres de terre. Famille Bernatchez, \$10,000. Famille Langelier, ça ne se chiffre pas.

Quant à la famille Prévost il n'y a encore de remarquable dans ce qu'elle a reçu que les \$4,000 que M. W. Prévost a fait payer à la province pour avoir examiné un dossier qui était devant la cour tout prêt à être jugé. Quant aux membres si jamais ils mettaient la main à la crèche on pourrait s'attendre que les calculs biliaires de M. Mercier seraient dépouillés, examinés et

étudiés à l'aide de milliers et milliers de piastres et que cette grande famille aurait bientôt l'ambition d'éclipser la grande famille Pelletier. Une autre fois, messieurs.

Le chemin de fer de St-Jérôme

Que les journaux politiques fassent de la réclame en temps d'élection, cela ne doit surprendre ni scandaliser personne. Les personnalités des candidats sont à l'encre et les journalistes politiques sont un peu comme les commissaires-priseurs, ils vantent leurs articles. Mais entre la réclame et la falsification il y a toute la différence du monde. L'une est l'exagération d'un bon sentiment, l'autre est un crime punissable par les lois, ou tout au moins un mensonge réprouvé par les bonnes mœurs.

L'Etendard de mardi commet ce délit à propos du chemin de fer de St-Jérôme et de M. Nan el, le candidat populaire du comté de Terrebonne. Que l'Etendard n'aime pas M. Nantel, c'est dans l'ordre, les natures franches ont toujours été détestées par les hypocrites ; mais que le journal, qui se donnait hier encore, comme l'organe du clergé du diocèse, fabrique des mensonges pour nuire à l'homme qui n'est pas de son goût, c'est un gros péché dont ses lecteurs ne lui sauront pas gré.

Précisons : L'Etendard dit : "Pourquoi M. Chapleau n'a-t-il pu obtenir le Crédit Foncier les \$4,000 que donne actuellement cette institution, avant que le chemin de fer fut passé hors de son contrôle?" Cet avancé veut paraître malin, il est à peine naïf. Le Crédit Foncier prête (il ne donne pas) \$4,000 par mille à la compagnie du chemin de fer, à la demande de l'honorable M. Chapleau qui négocie cette affaire depuis près de deux ans. Mais le Crédit Foncier ne prête pas à la compagnie du chemin sur les bons de la Compagnie ; les Sociétés de prêt ne font pas de placements semblables. L'ne prête pas même sur la garantie des subsides des gouvernements de Québec et d'Ottawa, car ces subsides ne sont dûs que sur des travaux de construction qui pourrissent pas en pas se faire. Il prête parce que la grande Compagnie du Pacifique Canadien a garanti ce tout, en faisant d'avance le chemin de Saint-Jérôme qui est la continuation de sa ligne, et en s'assurant de la propriété de ce chemin, pour le prix de \$4,000 par mille, si la compagnie du chemin de fer ne remettait pas son prêt ou manquait d'en payer les intérêts. C'est là une garantie de premier ordre, puisque le Pacifique Canadien est en hausse sur le marché monétaire.

L'Etendard voudra-t-il nous dire qui a fait cet arrangement avec le Pacifique et le Crédit Foncier ? Qu'il demande aux directeurs de la compagnie du chemin de fer, à l'honorable monsieur Prévost lui-même, et il apprendra que c'est l'honorable M. Chapleau qui a trouvé cet heureux arrangement. Qu'il demande à M. Beemer le nom de celui qui le seconde le plus activement, le nom de celui qui a fait le plus de sacrifices pécuniaires personnels pour le chemin de Saint-Jérôme et il saura que c'est le député fédéral de Terrebonne, qui a cédé sa place de président à M. Damien Rolland, non pas parce que les actionnaires n'en voulaient plus, mais pour des raisons de convenance politique que l'honorable M. Mercier lui-même approuverait.

L'Etendard, en mauvaise veine, dit encore que le parlement fédéral a renouvelé à la dernière session l'octroi de \$361,270 (\$5,000 par mille) en faveur du chemin, parce que M. M. Chapleau et Nantel avaient, par négligence, laissé périmer cet octroi. Disons de suite que ce n'est pas un mauvais point pour MM. Chapleau et Nantel d'avoir engagé le gouvernement fédéral à renouveler pour quatre ans cette subvention qui n'était pas périmer mais qui l'aurait été l'an prochain et avant que les travaux ne soient terminés. Et puis, ce n'est pas la Cie. du chemin de fer, mais bien le Crédit Foncier et le Pacifique, qui pour la sûreté de l'arrangement financier fait entrer au comté de l'honorable M. Chapleau de faire voter de nouveau l'octroi pour rassurer les prêteurs, de même qu'ils lui ont demandé de faire modifier la loi qui exige la construction d'au moins dix milles de chemin pour chaque paiement de subside, afin de faciliter la construction du chemin. Que l'Etendard demande encore cela à l'honorable M. Prévost et il sera mieux renseigné à l'avenir.

L'Etendard dit ensuite que "la subvention accordée par le Pacifique Canadien l'a été, dès le début, lorsque la compagnie était sous la direction de MM. Beau-bien et DeBellefeuille et avant que lui, M. Nantel, y eût aucun intérêt." Pas fort, l'Etendard ! D'abord le Pacifique n'accorde pas de subvention, pas plus aujourd'hui qu'autrefois. Il loue le chemin quand il sera construit et à mesure qu'il sera construit, et il garantit l'emprunt que la Cie. du chemin de St-Jérôme a négocié avec le Crédit Foncier. Nous sommes sûrs que MM. Beau-bien et DeBellefeuille auraient eu l'assistance du Pacifique pour la construction du chemin de Saint-Jérôme, mais ils n'auraient pas eu l'emprunt du Crédit Foncier pour la simple raison que le Crédit Foncier n'était pas alors en opération. Demandez cela à l'honorable M. Beau-bien et il vous renseignera.

Enfin l'Etendard finit son tissu de naïvetés en disant que ce sont messieurs Grenier et Prévost qui ont fait marcher l'entreprise du chemin, depuis que messieurs Chapleau et Nantel s'en sont retirés. Pardon, Monsieur Nantel est encore directeur très actif de la Compagnie, et l'hon. M. Chapleau en est encore le Président demain, s'il le voulait, et l'hon. M. Mercier lui-même ne s'y opposerait pas, ni l'hon. M. Prévost, ni M. Grenier. Ces inquisiteurs n'ont pas mis de parti-sannerie politique dans cette belle entreprise, entreprise nationale s'il en fut une. Ils ont aidé M. Beemer le courageux contracteur du chemin du lac Saint-Jean, du Pontiac et du chemin de la Gatineau. Quand M. Beemer a dû attendre le marché Monétaire de Londres, ils ne lui ont pas tourné le dos, ils l'ont encouragé et soutenu. Maintenant que l'honorable M. Chapleau lui a trouvé un arrangement financier satisfaisant, M. Beemer pousse les travaux avec vigueur.

sera construit, et il garantit l'emprunt que la Cie. du chemin de St-Jérôme a négocié avec le Crédit Foncier. Nous sommes sûrs que MM. Beau-bien et DeBellefeuille auraient eu l'assistance du Pacifique pour la construction du chemin de Saint-Jérôme, mais ils n'auraient pas eu l'emprunt du Crédit Foncier pour la simple raison que le Crédit Foncier n'était pas alors en opération. Demandez cela à l'honorable M. Beau-bien et il vous renseignera.

Enfin l'Etendard finit son tissu de naïvetés en disant que ce sont messieurs Grenier et Prévost qui ont fait marcher l'entreprise du chemin, depuis que messieurs Chapleau et Nantel s'en sont retirés. Pardon, Monsieur Nantel est encore directeur très actif de la Compagnie, et l'hon. M. Chapleau en est encore le Président demain, s'il le voulait, et l'hon. M. Mercier lui-même ne s'y opposerait pas, ni l'hon. M. Prévost, ni M. Grenier. Ces inquisiteurs n'ont pas mis de parti-sannerie politique dans cette belle entreprise, entreprise nationale s'il en fut une. Ils ont aidé M. Beemer le courageux contracteur du chemin du lac Saint-Jean, du Pontiac et du chemin de la Gatineau. Quand M. Beemer a dû attendre le marché Monétaire de Londres, ils ne lui ont pas tourné le dos, ils l'ont encouragé et soutenu. Maintenant que l'honorable M. Chapleau lui a trouvé un arrangement financier satisfaisant, M. Beemer pousse les travaux avec vigueur.

L'honorable M. Mercier, de son côté a favorisé M. Beemer ; il a bien fait ; il a compris, étant au pouvoir, ce qu'il n'avait pas compris quand il était dans l'opposition et qu'il ne favorisait pas plus le chemin de Saint-Jérôme qu'il ne flattait M. le curé Labelle. M. Mercier s'est converti à une bonne œuvre, tant mieux ; MM. Chapleau et Nantel n'ont pas eu à se convertir, ils sont restés fidèles à la grande entreprise qui sera leur gloire, en même temps qu'elle sera leur récompense dans l'estime de leurs électeurs.

CORRESPONDANCE

STE-AGATHE DES MONTS, 7 Juin 1890.

L'assemblée de Ste-Agathe convoquée par M. le Docteur Prévost, a été un véritable succès pour M. Nantel, malgré la pluie il y avait une foule nombreuse, composée aux trois quarts des partisans de ce dernier.

Nous avons été heureux de voir nos amis d'en bas apparir en grand nombre. Parmi ceux-ci apparaissent les silhouettes intéressantes comme celle du fameux capitaine J. D., qui avait tant amusé lorsqu'il nous entretenait des griffes de mélie, aux dernières élections.

M. Limoges, ancien candidat défait y était aussi ; il prêtait des votes sans doute pour les digérer en silence, puisqu'on ne lui a pas fait l'honneur de l'inviter à parler.

Il y avait aussi H. Bérillo, dit Lafleur, ex-maire de Ste-Adèle, ex-conservateur, ex-entrepreneur de ties, ex-n'importe qui, et maître de poste. On dit qu'il a fait un discours à la porte chez M. Mounier, en faveur du magot....., pardon, du Dr Prévost.

La popularité de M. Bérillo va toujours croissant ; ce garçon est appelé à jouer un grand rôle dans le nord. Avec du travail, du talent et de l'argent, si on le demande de se présenter aux prochaines élections, il pourrait bien se faire qu'il accepterait et qu'il réussirait à se faire écrabouiller pour la plus grande gloire du nord du comté de Terrebonne.

M. Farnell, qui fait dans la cuir, a failli avoir le cuir endommagé à l'assemblée de Ste-Agathe. Il s'est bien aventuré de dire à quelques cultivateurs que les habitants du nord ne connaissent rien, qu'il n'étaient bons qu'à tirer les vaches par la queue. Si le beau sire n'avait pris de la poudre d'escampette, il aurait reçu des bottes qui lui auraient rapporté moins de bénéfice que celles qu'il vend.

Que M. Farnell ne se donne pas le peine de se déranger ; nous avons ici son parent, Baptiste Fatigant, qui le remplace honorairement.

voire fuite, c'est parce que vous avez prolongé le temps des sessions en faisant de l'opposition à M. Mercier ? Pourquoi encore cette cruauté ? Pourquoi troubler ce beau petit ménage libéral-rouge-national-castor ? Ils pourraient bien se passer de vous et de vos amis en chambre ; et c'est alors que le vrai bonheur existerait.

Comme le grand adidou ne serait plus jongleur ! Que de caresses dans le strail ! Que d'amour dans cet éden ! Les jours de bonheur succéderaient aux jours de bonheur, les festins aux festins, les orgies aux orgies, jusqu'au moment où la Province de Québec, en pleurs, en haillons, viendrait frapper à la porte du palais législatif et dirait au grand pontife : " Sors d'ici, Ce n'est pas de vin que ton calice est rouge, C'est du sang de mes enfants..... "

Mais non, ces jours de malheur n'arriveront pas. M. Nantel saura verser assez d'absinthe dans le vin de M. Mercier pour qu'il le trouve amer.

Un mot d'habitant pour terminer. Que MM. les candidats n'en soient pas froissés, ils en entendent bien d'autre :

Un rouge vantait les deux candidats en présence d'un cultivateur de Ste-Lucie et disait que c'étaient deux hommes de la même capacité.

Eh bien ! dit cet habitant, de deux chevaux également bons, moi j'aime mieux le plus jeune que le plus vieux.

PICARDON.

MONTREAL, 4 juin 1890.

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'avec le numéro de Mai 1890 le Journal d'Hygiène Populaire va entrer dans la septième année de son existence. A cette occasion, le Journal d'Hygiène a fait une toilette nouvelle en revêtant la couleur des quarantaines, en prenant un format plus commode pour le lecteur et en augmentant jusqu'à 32 pages, sa matière à lire.

Les fondateurs de cette revue, entièrement consacrée à la vulgarisation de l'Hygiène en cette Province, et à la diffusion de ses enseignements parmi toutes les classes de la société, voient, aujourd'hui, cette science si utile, sinon partout appliquée, au moins partout reconnue et acceptée. Six années d'une propagande active et persévérante ont amené cet heureux résultat, et le moment ne semble pas éloigné où l'Hygiène va devenir une réalité dans le domaine de la pratique. Les nombreuses adhésions à l'œuvre du Journal qui nous arrivent constamment, confirment toutes nos prévisions à ce sujet.

Désireux de voir ce mouvement si favorable, non seulement se continuer mais s'accroître davantage, au milieu de nos populations, le Journal d'Hygiène Populaire appelle à son aide le concours sympathique et puissant de ses aînés dans le journalisme.

Votre Journal peut incontestablement beaucoup pour la vulgarisation de l'Hygiène, qui est notre œuvre ; mais, c'est peu que nous lui demandons : annoncer dans votre feuille le Journal d'Hygiène Populaire, avec son sommaire mensuel ; dire quelques bonnes paroles pour faciliter sa propagation, et ce peu rendra un immense service à la cause de l'Hygiène, qui est aussi la cause de l'intérêt public.

Avec l'espoir, M. le Rédacteur, que vous voudrez bien donner l'hospitalité à l'œuvre tout à fait philanthropique à laquelle nous nous sommes dévoués.

Nous avons l'honneur d'être vos dévoués confrères,

J. I. DESROCHES M.D. J. A. BEAUDRY, M.D.

Ces lois de Colonisation

Vous avez soutenu, M. Prévost et les autres que le gouvernement Mercier a favorisé les colons et la colonisation ?

Examinons votre prétention. Si ce que vous avancez est vrai, comment se fait-il que les rouveaux cantons se dépeuplent de jour en jour ? Expliquez-nous cela.

Nous allons exposer en quelques mois la situation, la triste et précaire situation que les colons doivent à ce gouvernement de malheur qui les méprise et les croit assez simples pour se nourrir de protestations menteuses et hypocrites.

En effet, pour la somme de trente piastres, le gouvernement vend ou plutôt promet de vendre un lot de cent acres à un colon de bonne foi, pourvu que ce colon s'engage à améliorer le sol, à ajouter une valeur de quinze cents à deux mille piastres. On sait que les terres boisées que l'on destine à l'agriculture ne valent pas un sou tant que le colon ne les a pas nettoyées et défrichées, de sorte que, une fois ces pénibles et rudes travaux accomplis le lot ou la nouvelle propriété appartient trois fois à son défricheur.

Cependant, d'après les dernières lois, une bien petite partie du terrain revient au colon, c'est-à-dire à celui qui s'est écrié à la mettre en valeur, qui a usé sa santé pour

enrichir son pays en le dotant d'une nouvelle propriété agricole.

Car, 10 le gouvernement du jour se réserve 20 acres par lot de cent acres, tout en forçant le pauvre et misérable colon à payer pour l'achat de tout le lot.

20 Il se réserve les droits de mine et de minéraux, tous les minéraux jusqu'aux pierres à chaux et à bâtir "toute substance minérale de valeur appréciable," dit la loi. Or les sources d'eau salée ou sulfureuse, les pierres à chaux et à plâtre, les pierres propres à la maçonnerie et au macadam, la pierre à maule, les gravois propres au ballast des chemins de fer, la glaise à brique ou à poterie les sables qui servent à la confection du mortier sont des minéraux de valeur appréciable : sont par conséquent réservés comme propriété du gouvernement. Cette loi odieuse dit encore : " Vis-à-vis de la couronne, ces droits de mine ainsi réservés tacitement, formant une propriété séparée de la surface qui recouvre les mines et minerais compris dans de droit, et constituent une propriété souterraine qui est aussi propriété publique indépendante de celle du terrain qui la recelle." Art. 1424, section IX, Statuts Refondus de la province de Québec, 1888.

Comme le gouvernement pourra vendre et vendra ce sous-sol à qui il voudra, nous voilà donc avec trois propriétaires sur le même lot : le gouvernement qui est propriétaire de la réserve de 20 acres, le mineur détenteur la propriété souterraine, le colon restant avec le reste de la surface. Ce n'est pourtant pas tout car, 30 le gouvernement se réserve encore les lacs, grands et petits, les cours d'eau, les poissons qui y vivent ainsi que le droit de pêche, avec en plus un arpent de terre, (trois chaînes) tout autour de ces lacs ou le long de ces rivières.

Dès que le gouvernement trouve à louer un de ces lacs à un particulier ou à quelque club de gentlemen, le colon n'a plus le droit d'y aller faire la pêche, en aucun temps de l'année, pas même pour la subsistance ou celle de sa pauvre famille, et cela sous peine d'amende et d'emprisonnement. Sur l'arpent de terre ainsi réservé, le colon n'a que le droit de passer pour aller chercher de l'eau, ou pour aller, conduit par le désespoir, se noyer dans ce lac qui occupe une partie de sa propriété. Il n'a pas la permission d'y couper une seule branche, une seule broche, un seul rameau. Par contre le marchand de bois peut tout prendre s'il le desire.

Mais en attendant que le gouvernement trouve un locataire du privilège de pêche, l'occupant ou le ou le colon a le droit de pêcher à la ligne seule, (canne et ligne) et pour sa subsistance et celle de sa famille seulement. S'il prend quelques poissons de trop, il n'a pas le droit de les vendre.

Et si tous les lacs, tous les cours d'eau poissonneux ne sont pas déjà sous bail ou privilège exclusif de pêche, c'est que le gouvernement n'a pu trouver à les louer tous. Le long du chemin du lac Saint-Jean, tous ou presque tous ont été ainsi accaparés par quelques gros bonnets par des Américains, et par des amis du gouvernement. Il ne reste plus aux colons de ces endroits qu'à regarder faire les autres et à crever de misère et de colère. N'est-ce pas une honte ?

NOTES LOCALES

M. Blanchard de la Châte-aux-Troquois était en cette ville hier et nous annonçait que les semences sont avancées dans ces cantons malgré le retard éprouvé par les sèches.

Tout le monde remarquait l'été dernier une jeune anglaise qui a passé quelques temps ici et qui paraissait avoir des manières quelque peu excentriques. On se demandait ce qu'elle pouvait bien être. Or nous sommes heureux de répondre aux canons des bonnes combrées de notre ville en leur traduisant ce que le Star de Montréal en dit : " Son Altesse Royale le duc de Connaught a personnellement demandé à mademoiselle Maud Ogilvie de lui fournir une copie de Marie Gordon, un roman canadien qu'elle doit bientôt publier." Ajoutons pour compléter le rapport que mademoiselle Ogilvie était correspondante de ce journal, durant la dernière session à Ottawa.

Des placards nous annoncent qu'une troupe américaine jouera ici le 20 courant le drame bien connu du public, Le cas de l'écrit Tom. On dit beaucoup de bien de cette troupe, et nul doute que nos concitoyens lui donneront de l'encouragement.

Orgue Eolien ! La Grande Merveille Musicale.

QU'EST-CE QU'UN ORGUE EOLIEN ? C'est d'abord un orgue avec clavier à cinq octaves, complet et parfait dans tous ses détails qui se joue avec les doigts comme un orgue ordinaire, et en a toute l'apparence. A l'intérieur de cet instrument se trouve un mécanisme automatique que l'on met en opération par le simple tirage. Toute personne alors peut jouer CORRECTEMENT les morceaux les plus difficiles, mais le GRAND POINT surtout c'est qu'un musicien ou une personne de goût qui ne peut exécuter elle-même, peut rendre non-seulement correctement, mais ARTISTIQUEMENT, les compositions des grands maîtres, observant tous les changements de temps et les nuances de son les plus délicates.

On ne peut se faire une juste idée de cet orgue merveilleux sans l'avoir entendu. Les musiciens et le public en général sont toujours les bienvenus.

L. E. N. PRATTE No. 1676, Rue Notre-Dame, Montréal.

SEUL IMPORTATEUR DES HAZELTON FISHER DOMINION PIANOS Newby & Evans

ORGUES DOMINION

R. G. GAUCHER, MARCHAND DE

Ferronneries, QUINCAILLERIES,

Peintures, Huiles, Vitres, ETC., ETC.

Spécialité : La Peinture en Caoutchouc de A. A. WILSON.

219 & 221, RUE SAINT-PAUL,

Coin de la Place Jacques-Cartier. MONTREAL.

JOS. E. PARENT NOTAIRE | NOTARY COI SSIERE DE LA COUR SUPERIEURE RUE ST-GEORGES ST-JEROME.

ATTENTION spéciale donnée aux INVENTAIRES, au règlement et à l'administration des SUCCESSIONS et prompt reddition de comptes. Vente et achat de propriétés sur commission. Annexes gratis. Toujours des TERRES, EMBLEMENTS et MAISONS A VENDRE ou A LOUER. Argent à prêter sur billets et obligations hypothécaires. M PARENT ci-devant dans la maison Villemure, a transporté depuis le fer mai sa résidence et ses bureaux dans la magnifique propriété qu'il a acquise de Dame William Gauthier, près du marché.

Saint-Jacques de l'achigan en feu

Sinistre sans précédent: dans ces cam-pagnes—24 maisons et dépendances en cendres — Pertes, \$80,000 — Les pompiers de Joliette appelés.

Lundi, vers 6 heures du soir, se répandit ici, avec la rapidité de l'éclair, le bruit que le joli village de St Jacques de l'achigan, où le feu venait de se déclarer accidentelle-ment, était menacé tout entier d'être rasé par un incendie. On douta tout d'abord ne croyant à un tel mal-heur et on s'aborda dans les rues en se demandant: Est-ce le cas que le village de St Jacques de l'achigan brûle en ce moment? Hélas! ce n'était que trop, la triste, l'affreusé réalité.

En effet, par une dépêche du maire de la localité, adressée direc-tement au président du conseil de notre ville, M. Ed. Guibaut et lui demandant tout le secours que l'on pouvait prêter dans la circonstance, ne tarda guère à nous confirmer la triste nouvelle.

Comme bien on pense on se mit en mesure de transporter le plus promptement possible notre pompe à incendie sur le théâtre de l'incen-die.

Dans l'impossibilité, par prudence de dépêcher notre corps de pom-piers au complet, on fit appel aux gens de cœur, et le chef du départe-ment du feu, M. Alexandre Bonin et quelques uns de ses subalternes, avec l'aide empressée de nombre de nos concitoyens eurent bientôt ter-miné les préparatifs indispensables et vers 7 hrs p. m., se mettaient en route en forçant l'allure des che-vaux.

De distance en distance, ces der-niers devaient être remplacés et tout avait préparé à cette fin.

Un pont en fer étant en construc-tion sur le lac Ouareau, à l'endroit appelé les Dalles, il fallait passer par Saint-Liguori et atlonger ainsi le trajet d'au moins deux lieues, de sorte qu'il y avait une distance de cinq bonnes lieues.

Laissons nos sauveteurs en che-min et devançons-les à St Jacques, pour donner des détails sur l'ori-gine du feu et ses ravages.

A ce moment le centre commer-cial de ce magnifique village, res-semblait à un brasier ardent; mai-sons, granges et bâtiments sur une longueur de huit arpents étaient convertis en énormes flambeaux, jetant sur le ciel des lueurs sanglan-tes et éclairant au milieu du crépi-tement du bois se tordant sous l'ef-fort de l'élément destructeur et des nuages d'acre fumée, un tableau indescriptible de profonde désola-tion.

Il avait pris, on ne sait comment, naissance à la résidence du Dr La-ferrière, vers les 3 1/2 h. et en un instant, les flammes portées sur un fort vent qui soufflait ce jour-là, l'eurent allumé sur un autre point, quelques maisons plus loin.

Dépourvue de tout moyen effi-cace de protection, on peut s'imagi-ner aisément l'émou de la popula-tion. En dépit de tous les efforts, le feu s'étendit rapidement ici et là, et bientôt offrait le spectacle qu'on vient de décrire en un coup de plume.

Lorsque nos pompiers arrivèrent, le plus fort était fait, mais tout dan-ger n'était pas conjuré il s'en faut. Il se mirent à l'œuvre activement et étouffèrent sous des torrents d'eau le monstre aux ailes de flammes dans les dernières et dangereuses étreintes de ses convulsions.

Plus de cent personnes de cette ville s'étaient rendues sur les lieux. La plus belle partie de St Jacques de l'achigan n'est plus qu'un mou-ceau de ruines.

Les pertes sont au bas mot éva-luées à la somme de \$80,000, dont une très faible partie couvertes par les assurances.

Heureusement il n'y a pas de per-tes de vie à déplorer; tout le bétail a pu être sauvé, il n'en a guère été de même pour le linge et l'ameu-blement.

Nous donnons ci-dessous la liste des noms des incendiés:

MM. Dr Laferrière, J. L. Desro-chers, J. Racette, Stanislas Bleau, Utric Granger, Magloire Lanoue, A. Melançon, M. Sincery, Edmond Landry, Léon Bêliveau, Magloire Granger, Jos. Melançon, Léopold Bolduc, Ludger Légaré, Jean Prud'homme, Siméon Forest, Dame Vve Jos. Sancerre, Dame Vve Chs. Leblanc, Georges Forest, J. L. Lord, Salomon Lord, Siméon Boivin, Ernest Mercier, Olivier Mercier.

Les porteurs de police d'assuran-ce sur ce nombre sont au nombre de huit environ et assurés pour de faibles montants.

Un fait curieux, c'est qu'au lieu même du foyer de la conflogra-tion, quelques maisons dispersées çà et là, ont été épargnées comme par miracle, parmi lesquelles celle de M. J. M. Martin, gérant de la manufacture de tabac et présente-ment candidat conservateur du comté de Montcalm aux prochaines élections provinciales. On dit que des reliques du Rvd. M. Paré au-raient protégé ces demeures privilé-giées.

Nos chaleureuses félicitation aux paroissiens de Ste Marie Salomé et à ceux qui, comme eux, résident à une distance relativement considé-rable du village, pour le zèle qu'ils ont déployé afin de porter secours aux infortunés dont la propriété était menacée.

Nous avons le ferme espoir que des ruines des maisons incendiées en sortiront bientôt de nouvelles et plus belles encore si c'est possible.

MORIN

Un des jurés écrit au ministre de la milice — Ils n'ont pas compris la portée de leur verdict.

L'un des jurés dans la cause de Morin, de Montmaguy, a adressé au ministre de la justice, il y a quel-ques jours un affidavit à l'effet d'éta-blier que dans la chambre des déli-bérations il s'est trouvé seul contre les onze jurés, d'opinion que si un verdict de meurtre suivant l'accu-sation était rendu, le juge ne pour-rait pas faire autrement que de condamner le prisonnier à mort. Les autres jurés disaient qu'en rap-portant semblable verdict, le juge avait la discrétion de le condamner à mort ou de l'envoyer au péniten-cier; que même les onze autres jurés disaient eux-mêmes que ce n'était pas leur intention qu'il fut pendu, mais qu'il fut seulement envoyé au pénitencier; que lors-qu'ils furent renvoyés une autre fois dans leur chambre de délibé-rations, la même discussion a eu lieu et que les onze jurés ont encore soutenu contre lui seul qu'un ver-dict de meurtre n'entraînerait pas nécessairement la peine de mort; qu'alors se trouvant seul contre onze, il a fini par céder croyant que c'était lui qui avait tort, mais que sa conviction était que le prisonnier n'était pas coupable de meurtre vo-lontaire et prémédité et que, lai-sé à lui-même, il n'aurait jamais ren-du semblable verdict. Ce juré se nomme Joseph Boulet.

Tue par sa petite sœur

Vers six heures, vendredi soir, M. John Allen, 652, rue Yonge, était occupé à tuer des rats dans sa cuisine, avec une carabine Flaubert. Après en avoir tué un, il rechargea sa carabine et la plaça dans un coin de la pièce pour sortir un instant. C'est alors que la petite fille, âgée de sept ans, s'empara de la carabine et en dirigea le canon vers son petit frère âgé de 2 ans. Le coup partit et la balle fracassa la tête du bébé dont la mort fut instantanée.

Mort à l'étranger

Triste noyade

Il y a quelque temps, un jeune homme d'une vingtaine d'années, du nom de Ruel, dont les parents demeurent à St Lazare, comté de Bellechasse, partait pour les Etats-Unis, afin d'y trouver de l'ouvrage pour le printemps.

Ces jours derniers, les parents du jeune homme qui avaient vu partir leur fils en bonne santé étaient noti-fiés par le coroner de New-York qu'il venait de se noyer accidentel-lement en se baignant avec plu-sieurs de ses compagnons, et leur disant qu'ils avaient à envoyer la somme de \$88 pour le transport des restes mortels à Saint Lazare.

On peut s'imaginer la douleur des vieux parents, en apprenant la mort de leur fils unique, n'ayant même pas la consolation de le revoir, la famille étant trop pauvre pour payer les frais du transport. En consé-quence, ordre a été donné d'inhu-mer la malheureuse victime là où elle est morte.

Accident

Deux hommes gravement blessés

Un accident est arrivé à Hoche-laga, à bord d'un vapeur, pendant qu'on chargeait du phosphate.

Le câble d'une énorme benne, contenant environ quinze cents livres de minerai, se rompit et tomba sur un échafaudage, sur lequel se tenaient deux ouvriers nommés Jos. Gilbert et S. M. Jolstoff, qui furent précipités à fond de cale, d'une hau-teur de cinquante pieds environ.

Le premier s'est infligé de graves lésions internes et quelques blessu-res à la tête et aux mains; le second a le bras droit fracturé à plusieurs endroits, le bras gauche distoqué et plusieurs côtes brisées.

On considère comme un effet miraculeux qu'ils n'aient pas été tués. L'ambulance de l'hôpital No-tre-Dame, appelée aussitôt, arriva en quelques minutes et transporta les deux blessés à cette institution.

—Mon cher, j'ai un besoin pres-sant d'argent... mes créanciers aboient.....

—Ils ne veulent plus m'écouter et je suis absolument sur des char-bons ardents.

—Et tu demandes de la braise!

Mort de Jole

Un nommé Bernard Henry, con-damné il y a vingt ans aux travaux forcés à perpétuité pour avoir assas-siné un capitaine de police au cours d'une bagarre, a éprouvé une telle joie, au pénitencier de Joliet (Lili-nois), en étant informé officiellement qu'il sa peine venait d'être réduite et qu'il serait libéré au mois d'octobre prochain, qu'il est tombé mort de la rupture d'un anévrisme.

Un mois de peine pour meurtre

Autres condamnations.

St-Jean, N. B. 5 — Les jugements ont été rendus dans trois causes aujourd'hui à la cour criminelle. Le juge en chef Allen a condamné Theodore Watts trouvé coupable de meurtre, à un mois de prison. Son Honneur s'est basé sur la déclara-tion du jury que Watts avait oublié qu'il avait son couteau quand il a frappé.

Frederick Samen, un matelot, pour avoir frappé un autre matelot, a été condamné à six mois de pris-on.

Enfin, Albert Morgan, pour assaut indécent, sur une jeune fille, 12 mois de prison et 13 coups de fouet sur le dos.

—Un médecin de campagne allait visiter un malade au village voisin. Il prit avec lui son fusil pour chas-ser en chemin et se désennuyer. Un paysan le rencontra et lui demanda où il allait.

—Voir un malade.

—Avez-vous peur de le manquer?

EDOUARD CLARK, BOUCHER

ETAL NO. 1, | MARCHE ST-JEROME.

M. Clark aura toujours pour servir ses pratiques des viandes fraîches de toutes sortes et de premier choix.

J. BELANGER, Artiste - Photographe

RUE ST-GEORGE | ST-JEROME.

Marche St-Jerome.

10 juin 1890.

Fruits

Table listing prices for various fruits like Apples, Citrus, etc.

Grains

Table listing prices for various grains like Oats, Wheat, etc.

Produits de la Laiterie

Table listing prices for dairy products like Butter, Cheese, etc.

Legumes

Table listing prices for various vegetables like Potatoes, Beans, etc.

Volailles

Table listing prices for various birds like Poultry, Game, etc.

Viandes

Table listing prices for various meats like Beef, Mutton, etc.

Poissons

Table listing prices for various fish like Brochet, Morue, etc.

RÉSIS GUENETTE, Clerc du Marobé.

B. GOUGEON, Marchand de Chaussures (En face du Marché) RUE ST-GEORGE | ST-JEROME

JOSEPH CAMPEAU HOTEL DE PREMIERE CLASSE RUE ST-JEROME - ST-JEROME

HOTEL du MARCHE — TENU PAR — Louis Corbell, RUE ST GEORGES, | ST-JEROME.

FORTIER & FOREST NOTAIRES Ste-Scholastique Argent à prêter.

P. A LONGPRÉ NOTAIRES Rue St-Jerome, bloc L'Étang, SAINT-JÉROME.

J-BTH DECARY HORLOGER-BIJOUTIER, RUE ST-JEROME | ST-JEROME Bloc Richard, No 8.

P. F. E. PETIT NOTAIRES ST-JEROME (Bloc Dr de Martigny)

LA BANQUE DU PEUPLE EN FACE DU PONT ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme.

BANQUE Ville-Marie — AGENCE DE — STE-THERESE.

Prête sur BILLETS, reçoit les argent en DEPOT quelqu'en soient le montant, paie l'INTÉRÊT sur ceux à terme, et fait en général toutes les TRANSACTIONS DE BANQUE.

Bureau ouvert de 10 h. A. M. à 3 h. P. M. Ferme le samedi à 1 h. P. M. M. BOISVERT. Gérant.

NOTE: Le bureau de la Banque Ville-Marie, de St-Jérôme, étant transporté en l'Étude du Notaire soussigné, qui est nommé pour en régler les affaires encore pen-dantes.

JOS. E. PARENT, N. P. St-Jérôme Distribution de Prix 1890. LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS

Les maisons d'éducation et MM. les Com-missaires d'écoles, voudront bien se rap-peler que notre librairie offre l'avantage de l'assortiment le plus complet de livres de récompenses pour les

Distribution de prix et examens étant composé de riches collections aux formats divers, reliures et cartonnages nouveaux et des plus élégants; ainsi qu'un grand choix de LIVRES DE PRIÈRES, OUVRAGES CANADIENS richement car-tonnés, imagerie et articles convenables pour récompenses.

Les commandes qui nous seront trans-mises par la poste seront exécutées avec le plus grand soin, mais on voudra bien donner tous les renseignements possible sur le nombre des écoles, la division des classes, la quantité et la valeur des livres, etc., qu'on a intention de donner comme premiers, deuxième et troisième prix, etc.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS 6 à 14, rue Saint-Vincent, MONTREAL, 25 J. 89

T. A. VIGEANT, Horloger et Bijoutier Agent de R. A. Taupier.

Offre au public tout un Stock de] Ban-queroute de Bijoux à 50c, dans la pia-astre et tient toujours en main un as-sortiment de Montres, Horloges, Bijoute-ries, Joints de Mariage et Lunettes, Mon-tre, Horloge et Bijouterie difficiles réparés avec soin et à bas prix. Tout ouvrage est garanti.

ST-JOVITE Comté de Thérèse.

S. G. LAVIOLETTE, MARCHAND DE

Ferronneries, Peintures, Vernis. Faïence, Poterie, Verrerie, Etc.

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres forts, aussi poêles, charbon, etc.

A l'enseigne du Godendard RUE SAINT-GEORGES, Près du Marché S. G. LAVIOLETTE. ST-JEROME.

AVIS PUBLIC.

M. BRUNO BEAULIEU croit qu'il est de son devoir de remercier le public pour l'encouragement qu'on a bien voulu lui donner, et en même temps il annonce à ses nombreuses pratiques qu'il vient d'agrandir son magasin pour y placer ses nouvelles Marchandises d'Épicerie, y compris le Farino, le Gru, le Son, Etc., échangeant tous les produits de la terre pour sa marchandise.

De plus, il tient un Clos de Bois et le livre à Domicile. Rue de la Gare | ST-JEROME

LA COMPAGNIE DU HARAS NATIONAL 4e IMPORTATION 38 Etalons Normands, Percherons, Bretons

A VENDRE OU A LOUER CONDITIONS AVANTAGEUSES—PEU DE COMPTANT REQUIS. ECURIES A OUTREMONT, BUREAU: 30, RUE ST-JACQUES, Montreal. La BEAUBIEN, Président. R. AUZIAS TURENNE, Directeur.



Aux Annonceurs dans la "Gazette" Les personnes qui envoient des annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes:

1. Adressez: "La Gazette du Canada Ottawa, Canada." 2. Indiquez le nombre d'insertions re-quis.

3. Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées.

Les prix sont: dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre.

Les abonnés remarqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN Imprimeur de la Reine Bureau de l'Imp. de la Reine } 1er avril 1886.

—FABRIQUE DE— Meubles et de Rouets



P. L. Y. VEZINA MAGASIN (En face de l'Hôtel Barsalou)

Sideboards, Tables, Canapés, Chaises, Sets de salon, Sets de chambre, etc., etc. Rouets, Moulins à laver, etc., etc.

Toujours en mains, Bois préparé pour bâtisses, tels que Moulures et Tournage, Découpage, Plainage, Fixtures, et se charge aussi de tous ouvrages quelconques y compris menuiserie de maisons et d'église, etc., etc.

Achats de bois de toutes sortes, soit sciés ou en bilots, au plus haut prix. Ancien Moulin de M. G. LAVIOLETTE, Vassin de M. Pappin.

Le chemin est ouvert en face de la mon-tée de Montigny. 5 à 12

CHS. GODMER, —MARCHAND DE— NOUVEAUTES Rue St-Jerome

PIERRE SIMARD SUCESSEUR

DE W. E. ELLIOTT AGASI

D'Épicerie, Vins, Liqueurs, Graiss, PROVISIONS, FAÏENCE, COIN DES RUES St-George et Ste-Anne

E. GIBAULT MAGASIN

D'Épicerie, Vins, Liqueurs, Graiss, PROVISIONS, FERRONNERIES, FAÏENCE, CHAUSSURES, Etc

COIN DES RUES Jacques-Cartier et Dumont (Batisse Hervieux.) St-Jérôme, 2 janvier 1882

Gaucher et Telmosse

IMPS TATEURS DE Vins, Liqueurs, Epicerie

242, 244 et 246 rue Saint-Paul VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT

Departement des Provisions: Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires MONTREAL, P. Q. 12 Avril 9 1-a.



Statut du Canada ET PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Les Statuts et quelques-unes des pu-blications du Gouvernement du Cana-da sont en vente à ce bureau, ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande. Les Statuts Révisés sont mainte-nant prêts.

Prix de deux volumes, \$5.00. B. CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie

Departement des Impressions et de la Papeterie Publique Ottawa, 13 mars 1890.